

SERVICE PUBLIC

Haut commissariat, une nécessité dans un Etat de droit

Le Haut commissariat à la protection des droits, des libertés et à la médiation vient de publier son premier rapport annuel couvrant la période mars 2014 à mars 2015. En synthèse, le travail réalisé démontre à la fois le rôle incontournable de cette institution dans un Etat réputé de droit tel que Monaco, tout en étant rassurant sur le bon fonctionnement des institutions.

Soixante-cinq requêtes déposées sur le bureau du Haut commissariat à la protection des droits et à la médiation. Soixante-cinq requêtes dont, pour le détail et selon Anne Eastwood, à la tête de cette nouvelle institution créée en 2014, deux tiers ont été jugées recevables. « Parmi ces requêtes considérées comme recevables, deux tiers des cas traités à ce jour ont



Equipe du Haut commissariat. De gauche à droite : Cécile Vacarie-Bernard, adjointe du Haut commissaire ; Anne Eastwood, le Haut commissaire et Marisa Blanchy, assistante du Haut commissaire.

pu se résoudre de manière amiable grâce à notre intervention », souligne le Haut commissaire. Créée à l'initiative du Souverain, l'institution revêt essentiellement un rôle de proximité en essayant d'apporter des solutions aux litiges opposant les administrés à l'administration.

Dans l'intérêt commun

« Nous ne sommes pas en concurrence avec le système judiciaire, se défend Anne Eastwood. Nous cherchons à désamorcer le conflit à la base, précisément afin d'éviter d'en venir à une procédure contentieuse. Notre rôle consiste aussi à veiller au bon fonctionnement administratif. Par exemple, lorsqu'un administré adresse un courrier à une administration et que cette dernière ne lui répond pas, ou ignore le contenu de ce courrier, nous nous rapprochons d'elle afin qu'une réponse soit apportée à l'utilisateur, directement ou par notre intermédiaire. Nous sommes, au surplus, indépendants. Nous n'avons de parti pris ni pour les uns ni pour l'autre. Dans 50% des cas

« Nous cherchons à désamorcer le conflit à la base. »

traités d'ailleurs, nous avons considéré que la position de l'administration était légitime, ce qui démontre notre impartialité ». Les domaines d'intervention du Haut commissariat peuvent être très variés puisque les requêtes sont susceptibles de couvrir toutes les sphères de l'action des pouvoirs publics. Parmi les thématiques les plus fréquentes, selon le rapport, celles concernant le logement, l'emploi ou les conditions de séjour. Le Haut commissariat s'intéresse en outre à la problématique de la discrimination. De manière, il est vrai, moins intense puisque « seules » cinq saisines sont à dénombrer sur l'ensemble de l'exercice. Ce premier rapport, au-delà de dresser un panorama du travail et des actions réalisés au cours de la période, permet, au surplus, de « tirer des enseignements pour l'avenir, au-travers des propositions concrètes que nous formulons pour améliorer les pratiques dans la communication avec l'utilisateur, se félicite le Haut commissaire. Notre rôle est aussi d'être une force de proposition pour ac-

compagner l'administration dans ses efforts de modernisation ». Quant à l'accueil réservé à cette nouvelle institution par une administration dont on sait parfois les réticences à voir un tiers s'ingérer dans son fonctionnement, Anne Eastwood juge utile de rappeler l'esprit de ses missions. « L'action du Haut commissariat sert autant l'Etat que les administrés. L'administration essaye naturellement

de faire au mieux mais personne n'est jamais à l'abri d'une erreur. Notre intervention lui offre la possibilité de corriger spontanément les dysfonctionnements éventuels. Il ne s'agit en aucun cas pour nous de stigmatiser l'administration. Notre objectif est au contraire de travailler avec elle à améliorer la qualité des réponses apportées aux usagers ». Anne Eastwood reconnaît cependant certaines disparités dans l'accueil réservé à la nouvelle institution. « Les services communaux ou ceux de l'hôpital Princesse Grace, par exemple, ont abordé leur coopération avec le Haut commissariat dans un excellent état d'esprit ; c'est moins vrai de l'administration gouvernementale qui est plus réticente à nous fournir des informations et à dialoguer de façon efficiente ». Avant de relativiser, cette fois-ci de manière plus générale : « Quelles que soient les résistances, le processus est enclenché et il va s'imposer. Il convient désormais de laisser du temps au temps afin de relever le défi ».

● Georges-Olivier KALIFA